

PARLONS SANTE MENTALE AU TRAVAIL

Le 17 mars 2025, le ministère chargé du Travail a officiellement lancé la campagne « Parlons santé mentale », dans le cadre de la grande cause nationale de l'année. L'INRS, l'Assurance maladie - Risques professionnels, l'Anact s'associent à cette campagne dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux au travail.



Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations... Voici quelques-uns des symptômes liés à des risques psychosociaux (RPS). Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). Il est possible de les prévenir.

Dans le cadre de la campagne « [Parlons santé mentale](#) », le ministère chargé du Travail en partenariat avec l'INRS, l'Assurance maladie - Risques professionnels, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) proposent une [boîte à outils](#) pour permettre aux managers (chefs d'entreprise, encadrement intermédiaire, DRH) de sensibiliser leurs collaborateurs et d'agir en prévention des risques psychosociaux.

Santé mentale et travail : des clés pour agir en prévention des risques psychosociaux

Le 17 juin 2025 dans le cadre de la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) de l'Anact, un webinaire a été proposé avec la participation de l'Assurance maladie - Risques professionnels, la Carsat Midi-Pyrénées, l'Anact et l'entreprise Art et Caractère. Pendant ce webinaire, à partir du cas de l'entreprise, les intervenants sont revenus sur les facteurs qui impactent la santé mentale et physique au travail, les dimensions à prendre en compte pour agir en prévention, les principes clés ainsi que des ressources pour agir dans un cadre collectif.

Pour revoir ce webinaire : <https://www.youtube.com/watch?v=9ohAPR5Bgpw>